

Elsa Group SA (Estavayer-le-Lac)

Direction

Route de Payerne 2

1470 Estavayer-le-Lac

## **Objet : La baisse annoncée du prix du lait en juillet 2023 est «injuste»**

17 juillet 2023

Mesdames et Messieurs,

L'association Marchés Équitables Suisse (MÉS) s'engage notamment pour la transparence sur les marchés agricoles et dénonce les abus. MÉS a reçu des informations selon lesquelles ELSA-Group (ELSA) prévoit de baisser le prix du lait de 1,5 à 2 centimes par kg de lait à partir de juillet 2023. La MÉS est d'avis que la baisse envisagée du prix du lait est inappropriée pour les raisons suivantes :

**1 Les grands distributeurs sont puissants sur le marché.** Les deux grands distributeurs (Migros et Coop) détiennent ensemble environ 70 % du marché laitier national. Sur ce total, 40 % reviennent à ELSA et à Migros. Avec une part de marché d'environ 40% du marché laitier national, ELSA et Migros sont donc considérées comme puissantes sur le marché.

En raison de ce pouvoir de marché, on peut conclure à un déséquilibre considérable du pouvoir de négociation entre ELSA et les producteurs de lait. La baisse unilatérale des prix par des entreprises puissantes sur le marché est particulièrement mal vue.

**2 Dépendance économique.** En l'absence d'alternatives de livraison, les fournisseurs de lait de Migros sont en général économiquement dépendants et tributaires d'une relation commerciale équitable avec ELSA ou Migros. La baisse envisagée du prix du lait compte tenu de l'évolution des coûts de production (prix de l'énergie, inflation, etc.) entraîne des conséquences économiques négatives pour les producteurs de lait. Dans un souci d'équité, la baisse du prix du lait devrait être négociée en priorité avec les partenaires du marché.

**3 Responsabilité en tant qu'entreprise puissante sur le marché.** ELSA ou Migros a quitté l'"Interprofession du lait". Néanmoins, en tant qu'entreprise du groupe Migros, ELSA a une responsabilité particulière vis-à-vis de ses partenaires du marché. Cela inclut l'obligation de ne

pas dicter unilatéralement les conditions (comme les prix) aux producteurs de lait les plus faibles sur le marché.

**4 Aucune justification économique pour une baisse de prix.** Il n'existe aucune justification économique à la baisse envisagée du prix du lait. D'autant plus que, par rapport à ses concurrents, ELSA est beaucoup plus active sur le marché intérieur à forte valeur ajoutée, c'est-à-dire moins à l'exportation.

Selon les données actuelles du marché, il n'y a aucune raison de baisser le prix indicatif actuel de 81 centimes par kg (segment A) et de ne pas procéder à des modifications des prix du marché. Selon le communiqué des producteurs de lait du 23 juin 2023, la production laitière en Suisse a baissé de 160 millions de kg depuis 2014. Cela correspond à un recul de 5%. De plus, le nombre de vaches laitières est en baisse permanente depuis des années. Les conditions-cadres à long terme de la politique agricole ne permettront pas non plus d'augmenter la production laitière.

**5 Une baisse de prix "unilatérale" peut être abusive.** Les entreprises puissantes sur le marché ont un comportement abusif lorsqu'elles imposent unilatéralement des conditions, des pratiques ou des accords contractuels avantageux pour elles. La baisse unilatérale des prix du lait sans justification économique valable peut donc être abusive au sens de l'article 7 LCart.

**Mesures correctives et suite de la procédure.** Dans ce contexte, nous vous demandons de renoncer à une baisse envisagée des prix du lait et attendons de vous que les futures adaptations des conditions commerciales soient négociées dans le cadre d'un dialogue équitable avec les partenaires du marché.

La MÉS observera les "événements du marché" et prendra position au nom de ses membres. Si nécessaire, la MÉS prendra des mesures politiques et juridiques correctives.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

Marchés Équitables Suisse



Dr Stefan Flückiger, président



Werner Locher, comité directeur